

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 17 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 10/11/2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de Novembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Danielle – PINET Florent - PISTONO Marie-Paule - BEGOU Louis - LESPAGNE Patricia - EYMERY Thomas

ABSENT : PARA Jérôme - VARRY Simon - MARTIN Marie

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Louis CORNAND

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOIRE 2023

Accord à l'unanimité

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MONTBRAND AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ANNEE 2022-2023

Madame le Maire rappelle que l'école de La Faurie accueille un enfant de la commune de Montbrand, elle propose de solliciter la mairie de Montbrand à hauteur de 1 500 €, pour participation aux charges de fonctionnement.

VOTE A L'UNANIMITE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente des parcelles A1058, A1059, A1060, A1061, A1327 dans le centre du village, pour 654m². Pas de droit de préemption urbain.

Vente des parcelles A1058, A1121, A1060, A1061, A1327 dans le village, pour 979m². Pas de droit de préemption urbain.

Vente des parcelles B798, à La Valette, pour 545m². Pas de droit de préemption urbain.

VOTE A L'UNANIMITE

STEP AVANT PROJET

Madame le Maire informe le conseil d'une décision qu'elle a prise en signant un devis de 7 265.50 € du bureau d'études OTEIS, concernant l'élaboration d'un avant-projet. Cette étude consiste à comparer les solutions à mettre en œuvre pour résoudre le problème de la Station d'Épuration vieillissante et surchargée en période de pointe.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition du trésor public, il convient :

- De prévoir des crédits sur des impayés de plus de deux ans à l'article 6817 d'un montant de 479 €, ainsi qu'en recette, l'article 70878 pour la même somme.
- L'opération enfouissement du syème de 2015 est terminée, il est nécessaire de l'imputer au compte définitif :
Dépenses 041-2041512-OPFI pour 754 € pris à l'article 2031-80
Recette 041-238-OPFI pour 754 € pris à l'article 1641-OPNI

VOTE A L'UNANIMITE

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le bureau d'études OTEIS a été retenu pour 7 266 € (études avp pour la step), et le bureau MG Concept retenu (suivi des travaux à Liochette) pour 12 720 €, il convient de les rajouter au budget :

- L'article 2031-10007 (étude) approvisionné pour 19 986 €, pris à l'article 2188-10007 (immobilisation corporel) pour 5 568 €, et à l'article 2315-10007 (installation, matériel) pour 8 016 €. Les recettes sont augmentées : l'article 2313-10007 (subvention département) pour 1 099 €, et 1641-OPNI (emprunt) pour 5 303 €

DEGREVEMENT FACTURE D'EAU

Le conseil municipal examine deux demandes de dégrèvement pour les factures d'eau anormalement élevées suite à des fuites d'eau dûment réparées, ainsi qu'une demande de dégrèvement pour un abonné non raccordé.

LE CONSEIL ACCEPTE LES DEGREVEMENTS A L'UNANIMITE

REGLEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT : REDACTION D'UN PROJET ET ACCOMPAGNEMENT DANS LA REGULARISATION DES USAGERS PAR IT 05

Les services d'IT05 ont transmis un projet de règlement pour l'assainissement.

VOTE POUR SON ADOPTION A L'UNANIMITE

LOI SUR L'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Madame le maire informe l'assemblée : la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables instaure un dispositif de planification territoriale des énergies renouvelables.

Les communes doivent identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil des installations et concertation du public. Le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée.

Le maire propose de retenir les zones suivantes :

- Parc photovoltaïque - La Rouye
- Centrale hydroélectrique - Canal du Moulin
- Centrale hydroélectrique avec la commune de Montbrand – Malpasset-Cournil
- Centrale hydroélectrique – Route d'Agnielles
- Parc photovoltaïque - Le Puy et Vallon La Croix

La concertation du public se déroulera du 4 au 15 décembre 2023 :

- Le dossier sera consultable en mairie
- Le public pourra inscrire ses observations sur le registre
- La publicité sera effectuée par affichage, panneau pocket et le site internet

VOTE A L'UNANIMITE

ACQUISITION D'UN TRACTOPELLE

Madame le Maire présente un devis de 25 000 € H.T. pour l'acquisition d'un tractopelle d'occasion. Elle propose de l'acquérir et de demander des subventions auprès de La Région et du Département dans le cadre de l'acquisition de matériel.

VOTE A L'UNANIMITE

Il convient également de le rajouter au budget à l'article 21571-57 pour 32 880 € pris à l'article 27631-OPFI.

VOTE A L'UNANIMITE

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Une prime exceptionnelle peut être attribuée aux agents, Madame le maire propose d'attribuer cette prime à hauteur de 400 € proratisée au temps de travail.

SOU DES ECOLES

Madame le Maire fait part de la demande du sou des écoles pour préparer la fête de Noël à l'attention de tous les enfants du village. Madame le Maire propose de verser la somme de 600 €. Par tradition, la mairie missionne le sou des écoles pour organiser cette fête qui réjouit tout le village.

VOTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

Transfert compétence eau/assainissement en 2026 :

Courrier itinéraires vélo :

Croix de mission à Pusteaux :

Elagage des arbres :

Séance levée à 18 heures 15